

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de mars, le Comité syndical du S.A.G.A.V. Nord Isère s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Patrick FERRARIS, Président.

Etaient présents (9) : MM Maxime DURAND, Alain COURBOU, Vincent DURAND, David EMERAUD, Michel RIVAL, Michel FAYET, Benjamin GASTALDELLO, Rémi CHATELAT et Patrick FERRARIS.

Excusés : Mmes Isabelle DURET et Gaelle BELIME

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Mr Benjamin GASTALDELLO

Objet : Budget Primitif 2026

Préambule :

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 4 février 2026, Monsieur le Président en rappelle les grandes lignes :

- Une nouvelle tarification s'applique sur les aires d'accueil à compter du 1^{er} mars 2026. Elle pourrait permettre de dégager environ 10 000 € de recettes supplémentaires (pour une occupation stable)

- Les derniers emprunts en cours se clôturent en septembre 2026. Le remboursement du capital restant dû, sera 2 fois moins important qu'en 2025

- Le schéma départemental (SDAHGV) listant les différentes obligations de réalisations d'aires d'accueil a été adopté le 15 janvier 2026. Il prévoit :

- . L'agrandissement de l'AGP de Villefontaine

- . La création d'un TFL de 12 places aux Avenières-Veyrins-Thuellin

- . La requalification de l'aire permanente d'accueil de l'Isle d'Abeau en Terrain Familial Locatif (TFL)

- . La requalification du terrain de sédentaires de Bourgoin-Jallieu en Terrain Familial Locatif (TFL)

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (2026-2031) a été établi. En 2026, 405 000€ de dépenses d'investissement seront consacrées à ces différentes obligations. Pas de recours à des emprunts.

Compte-tenu de ces différents éléments et sur la base du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 4 février 2026, Monsieur le Président propose de maintenir les contributions financières 2026 des EPCI à celles de 2025 c'est-à-dire à 822 456.00 € (annexe 2 de la présente délibération)

- . pour moitié (411 228.00 €) au prorata de la population par EPCI (262 376 habitants)
- . pour moitié (411 228.00 €) au prorata du nombre de places d'accueil dans le schéma départemental (appel fin trimestre 2)

Sur ces éléments budgétaires, Monsieur le Président porte à la connaissance des membres délégués présents un projet de BP 2026 (en annexe 1 de la présente délibération) avec :

- . Une section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 560 829.00 €
- . Une section d'investissement qui s'équilibre à 766 645.00 €

Par ailleurs Monsieur le Président précise que compte-tenu de la trésorerie actuelle et du choix de ne pas recourir à un nouvel emprunt il convient de réclamer dès que possible un premier acompte aux EPCI sur leurs participations 2026.

Ce premier acompte correspond à la contribution financière pour moitié au prorata de la population INSEE en vigueur par EPCI (cf annexe 2 de la délibération). Il devra être versé dans les meilleurs délais.

✚ Après délibération et à l'unanimité :

- le BP 2026 proposé par Monsieur le Président, annexé à la présente délibération, est adopté :
 - . La section de fonctionnement s'équilibre à 1 560 829.00 €
 - . La section d'investissement s'équilibre à 766 645.00 €
- les contributions totales des membres s'élèvent à 822 456.00 €
 - . Elles sont réparties dans les conditions prévues par les statuts du SAGAV Nord Isère et ci-annexés à la présente délibération
 - . Elles seront réclamées sous la forme de 2 acomptes, dont le premier sera réclamé dès que possible

Acte rendu exécutoire

Par dépôt en Sous-Préfecture le
Publication et/ou notification le

Le Président du SAGAV Nord-Isère
Patrick FERRARIS



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- . Date de réception en sous-Préfecture de La Tour-du-Pin ;
- . Date de la publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- . A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- . Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CA 2025	BP 2026
chap.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général			
60	Achats et variations de stock s/total 60	202 500,00	130 233,68	202 500,00
60611	dont eau	50 000,00	33 056,94	50 000,00
60612	dont électricité	145 000,00	96 361,58	145 000,00
61	services extérieurs s/total 61	529 867,00	378 611,16	537 000,00
611	dont marché Hacienda	215 000,00	211 984,80	220 000,00
615221	dont entretiens sur terrain	252 500,00	117 438,05	250 000,00
62	autres services extérieurs s/total 62	65 000,00	24 202,20	61 879,00
6288	dont OM	45 000,00	19 478,33	40 000,00
63	impôts, taxes et versements assimilés s/total 63	1 100,00	235,00	1 100,00
011	Total 011	798 467,00	533 282,04	802 479,00
012	Charges de personnel	110 300,00	75 317,95	84 150,00
65	Autres charges de gestion courante	31 854,00	27 376,70	49 200,00
66	charges financières	19 000,00	10 203,81	7 000,00
67	autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	5 000,00
68	dotation aux amortissements	287 000,00	285 353,00	300 000,00
6817	Dot. Prov. Dépréc. Actifs circulants	3 000,00	0,00	3 000,00
	virement en section d'investissement	190 233,00	0,00	310 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 440 354,00	931 533,50	1 560 829,00
chap.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
64	remb. Autres charges sociales	1 000,00	513,58	1 000,00
70	produits du sce des domaines et ventes div.	2 000,00	120 095,29	125 000,00
74	Dotations subventions et participations dont participations 3 EPCI	842 456,00 822 456,00	860 286,23 822 455,99	827 455,83 822 456,00
75	Produits divers	138 010,00	56 403,53	0,00
77	Produits exceptionnels	106 583,00	105 724,00	105 724,00
78	Reprises sur amort. Dépréciations et provisions	0,00	1 500,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 090 049,00	1 144 522,63	1 059 179,83
002	excédent de fonctionnement reporté	350 305,00	0,00	501 649,17
	TOTAL (AVEC REPORT) RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 440 354,00	1 144 522,63	1 560 829,00
INVESTISSEMENT		BP 2025	CA 2025	BP 2026
chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
001	déficit d'investissement reporté	150 219,00	0,00	61 645,04
13	Subvent d'invest transférables	106 583,00	105 724,00	106 583,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00	253 929,09	180 000,00
1641	dont remboursement emprunts	200 000,00	189 279,09	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00	283,20	155 000,00
21	Immobilisations corporelles	188 500,00	99 979,60	258 416,96
26	Autres formes de participations (SPLA SARA)	0,00	0,00	5 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	727 102,00	459 915,89	766 645,00
chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
021	virement de la section de fonctionnement	190 233,00	0,00	310 000,00
10	Dotations et fonds globalisés d'investissement	157 217,00	186 829,25	76 645,00
13	Subvention d'investissement	12 652,00	12 651,60	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00	63 656,00	80 000,00
28	amortissement des immobilisations	287 000,00	285 353,00	300 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	727 102,00	548 489,85	766 645,00

Annexe 2 à la délibération du 5 mars 2026 – BP 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
 Reçu en préfecture le 06/03/2026
 Publié le 06/03/2026
 ID : 038-253804975-20260304-DELIB_BP26-DE



	1 er acompte : fin Trimestre 1 2026			2ème acompte : fin Trimestre 2 2026			
EPCI	Pop. Légales 2023. en vigueur au 01/01/26	en % de la population totale SAGAV	participation 2026 au titre de la population	nombre de places définis dans le SDAGV	en % du nombre total de places	participation 2026 au titre du nbe de places	TOTAL des participations 2026 / EPCI
CAPI	114 874	43,78	180 044,69 €	170	39,17	161 080,09 €	341 124,78 €
VDD	66 598	25,38	104 380,59 €	142	32,72	134 549,25 €	238 929,85 €
BDD	80 904	30,84	126 802,72 €	122	28,11	115 598,65 €	242 401,37 €
	262 376	100,00	411 228,00 €	434		411 228,00 €	822 456,00 €